



**LA STRATEGIE DE PREVENTION ET DE
LUTTE CONTRE LA PAUVRETE DES
ENFANTS ET DES JEUNES**

Note réalisée par la DGCS – sous-direction enfance/famille

Note 2-3

Les fondamentaux de la Loi d'orientation de lutte contre les exclusions 29 juillet 1998 continuent de guider les politiques nationales de lutte contre la pauvreté :

- Rendre accessible à tous l'ensemble des droits
- Prévenir les exclusions, faire face à l'urgence, inscrire la politique dans la longue durée
- Prendre en compte la pluridimensionalité de la pauvreté et de l'exclusion sociale en menant une politique globale et intégrée
- Mobiliser l'ensemble des parties prenantes : nombreux ministères, collectivités locales à tous les échelons du territoire, grands réseaux associatifs mais aussi citoyens
- S'appuyer pour mener cette politique sur des outils de gouvernance nationaux : DGCS (sous-direction de l'inclusion sociale, de l'insertion et de la lutte contre la pauvreté, CNLE, ONPES.

A partir des années 2000, la politique nationale s'appuie sur les grands axes de progrès des stratégies européennes pour l'inclusion sociale : la Stratégie dite de Lisbonne pour la période 2000-2010 puis la Stratégie 2020 qui retiennent 3 grands objectifs :

- une croissance intelligente : développer une économie fondée sur la connaissance et l'innovation
- une croissance durable : promouvoir une économie plus efficace dans l'utilisation des ressources, plus verte et plus compétitive
- une croissance inclusive: encourager une économie à fort taux d'emploi favorisant la cohésion sociale et territoriale

Lors de sa mise en place la Stratégie 2020 retient 2 cibles (targets) en faveur des enfants et des jeunes parmi les 5 cibles prioritaires :

- Taux de décrochage scolaire : moins de 10%
- Taux de diplôme de l'enseignement supérieur : 40% des 30/34 ans

Parallèlement, la **Recommandation « Investir dans l'enfance pour briser le cercle vicieux de l'inégalité », adoptée le 20 février 2013 par la Commission européenne**, préconise aux Etats membres « d'arrêter et d'appliquer des politiques visant à éradiquer la pauvreté et l'exclusion sociale des enfants et à promouvoir leur bien-être au moyen de stratégies pluridimensionnelles ». Il s'agit de :

- Combattre la pauvreté et l'exclusion sociale des enfants à l'aide de stratégies intégrées
- Traiter le problème de la pauvreté et de l'exclusion sociale des enfants sous l'angle des droits de l'enfant
- Faire prévaloir à tout moment l'intérêt supérieur des enfants et reconnaître à ces derniers la qualité de titulaires de droits à part entière, sans négliger l'importance d'aider les familles
- Maintenir un juste équilibre entre les mesures universelles, destinées à promouvoir le bien-être de tous les enfants, et les démarches ciblées, destinées à aider les plus défavorisés
- Accorder une attention particulière aux enfants les plus menacés par la misère en raison de nombreux désavantages : enfants porteurs de handicap, enfants des rues,...

- Poursuivre les investissements en faveur de l'enfance et de la famille pour assurer la continuité des politiques...; évaluer les effets des réformes stratégiques sur la situation des plus défavorisés et prendre toutes mesures correctrices nécessaires

La Recommandation est assortie d'une batterie d'indicateurs afin de pouvoir suivre les évolutions dues aux mesures retenues par les Etats membres et est mise en ligne une plateforme européenne pour l'investissement dans l'enfance (EPIC).

La **politique nationale s'appuie également dans les mêmes années sur différentes initiatives ou évènements et travaux de recherche** portant plus spécifiquement sur la pauvreté des familles/enfants :

- 4ème rapport du CERC (conseil de l'emploi, des revenus et de la cohésion sociale), « Les enfants pauvres en France », publié en 2004
- Rapport de la Commission « Familles vulnérabilité, pauvreté » présidée par Martin HIRSCH, en 2005
- Rapport thématique 2010 « Précarité et protection des droits de l'enfant » de la Défenseure des enfants
- Rapport de l'Atelier des Etats Généraux de l'Enfance « Prise en compte des situations de précarité » en mai 2010, présidé par Jérôme VIGNON
- Colloque le 21 novembre 2011 : « Vivre la pauvreté quand on est un enfant » organisé par le DROS PACA, la MIPES Ile-de-France et la MRIE Rhône-Alpes et animé par le CNLE, l'ONPES et la DGCS.

Mais, en dépit de ces différentes initiatives, la pauvreté des enfants est peu traitée dans les différents plans d'actions français et européens de lutte contre la pauvreté.

C'est **en 2013**, à l'occasion des travaux préparatoires à la Conférence nationale de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion, qu'une **Commission nationale, présidée par Mme Versini (ancienne défenseure des enfants) et M. Madignier (président d'ATD Quart Monde)** est créée afin de déterminer une stratégie nationale pour l'enfance axée notamment sur l'accueil de la petite enfance, le soutien à la parentalité, la lutte contre les inégalités et l'implication des parents. Trois principes guident les travaux de la Commission :

- Agir tôt : dès la petite enfance, investir pour mettre tous les enfants en situation de grandir et de s'épanouir au sein de leur famille et d'accéder à une pleine réussite éducative.
- de manière forte et globale : dans le cas contraire, on assiste à des phénomènes de « tourniquet », avec des prises en charge récurrentes qui ne résolvent pas le problème et qui ne permettent pas, au bout du compte, d'éviter les prises en charge les plus lourdes.
- en alliance avec les parents et l'enfant : vaut au niveau individuel, pour chaque intervention effectuée dans l'intérêt de l'enfant, mais aussi au niveau de la conception et du suivi des politiques publiques nationales et locales.

Une série de propositions est retenue suite aux travaux de la Commission :

- Lancer une réflexion portant sur l'architecture des prestations familiales dans une optique de redistribution au profit des familles monoparentales et des familles nombreuses pauvres

- Améliorer l'accueil en structures collectives des enfants de moins de 3 ans issus de familles modestes
- Créer un statut de centre parental
- Construire une école accueillante aux parents
- Améliorer l'accès à la restauration scolaire en rendant effectif le principe de non-discrimination
- Améliorer l'accès à l'école pour les enfants issus de campements ou bidonvilles
- Améliorer l'accès à l'école pour les enfants sous main de justice
- Favoriser l'accès aux sports et aux loisirs pour les familles vulnérables
- Favoriser l'accès aux vacances pour les familles vulnérables
- Mieux accompagner des jeunes sortant de l'ASE
- Mieux accompagner les mineurs isolés étrangers
- Créer une "garantie jeunes" assurant aux jeunes les plus en difficultés des propositions d'emploi ou de formation et un soutien financier
- Expérimenter des parcours d'insertion autour des emplois d'avenir pour les jeunes les plus fragiles
- Inclusion bancaire et lutte contre le surendettement : accompagner les personnes et les familles en situation de fragilité financière
- Obtenir une aide alimentaire européenne à la hauteur des défis de la crise

Le premier Plan d'actions de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale 2013-2017 a retenu plusieurs de ces propositions. Celles-ci se sont concrétisées dans différents domaines touchant à la situation de vie des enfants et des jeunes :

- Actions ciblées plus particulièrement sur enfance/familles/jeunes :
 - Des mesures fiscal-socials qui ont contribué à augmenter (2Mds €) le pouvoir d'achat des 20% des français les plus modestes. Un renforcement du ciblage des aides familiales sur les familles les plus modestes, dont monoparentales.
 - Une revalorisation du RSA et des prestations familiales : RSA + 10% (en sus de l'inflation) entre 2013 et 2017 ; allocation de soutien familial + 25% et complément familial + 50%
 - La création de la garantie contre les impayés de pensions alimentaires (GIPA) au 1er avril 2016 : généralisation de la GIPA, pension alimentaire minimale de 100€/mois/enfant et dispositifs de recouvrement renforcés ; en janvier 2017 : création de l'Agence de recouvrement des impayés de pension alimentaire au sein de la CNAF
 - La création de centres parentaux favorisée par à la disposition de la loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant qui permet la prise en charge des enfants de - 3 ans accompagnés de leurs deux parents
 - La création de nouvelles solutions d'accueil pour les jeunes enfants prévue dans la COG Etat/CNAF (275 000 places prévues)
 - L'augmentation du nombre d'enfants de familles pauvres dans les EAJE : expérimentation (Fichier Localisé des Utilisateurs d'EAJE – FILOUE) visant à faciliter une transmission d'informations complètes et fiables sur les publics accueillis en EAJE. Résultats dans 4 départements : 19,3 % d'enfants de familles à bas revenus en EAJE versus 24,9 % dans la population

- L'accroissement de la scolarisation précoce des enfants dès l'âge de 2 ans : + 2 972 enfants pré scolarisés, création de 961 emplois dans les Réseaux d'Education Prioritaire (REP et REP+). La création de ressources pédagogiques mises à la disposition des enseignants sur le site «eduscol.education.fr ».
- Actions en faveur du retour à l'emploi pour les familles monoparentales :
 - La mise en place de parcours spécifiques et de services conjoints CNAF–Pôle emploi accompagnement vers un mode de garde et accès aux prestations en nature de Pôle emploi
 - L'élaboration et la signature d'un schéma départemental des services aux familles (SDSF) pour réaliser un diagnostic commun des besoins sur le territoire, un plan de développement concerté des services aux familles et un rééquilibrage de l'offre
 - La création ou le développement des crèches à vocation d'insertion : une charte des crèches à VIP a fixé en avril 2016 les principales modalités d'adhésion des établissements
 - Une application pour téléphones mobiles pour géolocaliser des places de crèches pour un accueil en «urgence», notamment pour permettre un rendez-vous avec Pôle Emploi.
- Actions en faveur de l'insertion des jeunes :
 - La lutte contre le décrochage scolaire : des dispositifs relais ont été mis en place au niveau du collège, des référents décrochage et des Groupes de Prévention du Décrochage Scolaire (GPDS) ont été créés... Les différentes mesures ont permis de diminuer de 30% le nombre d'élèves en situation de décrochage scolaire
 - La Garantie jeunes constitue une des réponses de la France à la recommandation du Conseil de l'Union européenne du 22 avril 2013. En décembre 2016, près de 100 000 jeunes étaient entrés dans le dispositif
 - La mise en place d'un parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) à partir de 2017
 - L'aide à la recherche du 1er emploi, à partir de septembre 2016, qui a pour objectif de mieux accompagner les jeunes diplômés et les apprentis d'origine modeste
 - La sécurisation de la situation des MNA par les dispositions de la loi du 14 mars 2016

Malgré ces actions, la pauvreté des enfants reste prégnante (en 2016, selon l'INSEE, 3 millions d'enfants soit 1 enfant sur 5 vivent sous le seuil de pauvreté), aussi le Président de la République lance une **nouvelle stratégie de lutte contre la pauvreté ciblée sur les enfants et les jeunes, le 17 octobre 2017.**

La stratégie 2018-2022 mettra l'accent sur 4 axes :

- La construction d'une politique affirmée de prévention de la pauvreté mobilisant le droit commun. Il s'agit d'assurer une meilleure égalité des chances dès l'enfance, en favorisant par exemple l'accueil des enfants des familles les plus défavorisées en crèche ;
- Le repérage et l'accompagnement des personnes en situation de pauvreté, dans une logique d'intervention précoce et de parcours visant à préserver l'autonomie des personnes. Le non-recours aux aides sociales entretient la pauvreté et il convient donc de favoriser l'accès aux prestations et aux services auxquels les personnes ont droit ;

- Le recours à des dispositifs d'accompagnement spécifiques pour les personnes touchées par la grande pauvreté ;
- Le renouvellement de la gouvernance à la fois nationale et territoriale de la lutte contre la pauvreté pour permettre une bonne articulation des actions menées par les différents intervenants, adapter les efforts à la réalité des territoires et valoriser les innovations locales.

Afin de mener ces travaux, **un délégué interministériel placé auprès de Mme Buzyn a été nommé en novembre 2017 : Olivier Noblecourt.** Un processus de concertation a été mis en place :

● Au niveau national, avec 6 groupes de travail thématiques :

- Éradiquer la pauvreté des enfants
- Prévenir la vulnérabilité des jeunes et favoriser leur insertion
- Développer l'accompagnement global et les leviers de prévention de la pauvreté
- Accès aux droits et aux services, lutte contre le non recours
- Un accompagnement renforcé dans la lutte contre l'exclusion
- Piloter la lutte contre la pauvreté à partir des territoires

Et une concertation ouverte au public : espace dédié sur le site internet de la délégation interministérielle

● Au niveau territorial : 10 journées ont été organisées en région afin d'identifier les besoins et les expériences réussies